

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026_036

Objet : Avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société « La Carrière site de Vianne », pour l'extension et le renouvellement de la carrière des roches ornementales situées à Lavardac

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Vianne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Laurence BENLLOCH, Maire.

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	12
Procurations	2
Votants	14
Abstentions	0
Suffrages exprimés	
Pour	14
Contre	0

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/06/2026,

PRÉSENTS - BENLLOCH Laurence, PEREZ Isabelle, CHAMINADE Daniel, DARIO Maryline, FRICARD Daniel, AIME Catherine, MARCO Philippe, VILLARD Patrice, CARRERE Stéphanie, GIONNE Céline, DELBREL Christophe,

POUVOIRS - LENTIN Sylvie, VAN ROYEN-GORNESS Michael

ABSENTS - CHAIX Mélodie.

Madame PEREZ Isabelle a été désignée comme secrétaire de séance.

Madame le Maire expose à l'Assemblée que la société « La Carrière site de Vianne », a présenté une demande d'autorisation environnementale portant sur l'extension et le renouvellement de la carrière de roches ornementales exploitée au lieu-dit « Roquefon », sur le territoire de la commune de Lavardac.

Il est précisé qu'une participation du public par voie électronique est organisée du 8 juin 2026 inclus au 7 juillet 2026 inclus, dans le cadre de l'instruction de cette demande par les services de l'Etat. A l'issue de cette procédure, la décision susceptible d'intervenir relève du Préfet de Lot-et-Garonne, sous la forme d'un arrêté préfectoral autorisant ou refusant l'extension et le renouvellement sollicité.

La commune de Vianne étant concernée par ce projet en raison de sa proximité avec le site d'exploitation et des ses incidences potentielles sur le territoire, le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur la demande d'autorisation environnementale.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal
DÉCIDE à l'unanimité**

- **D'ÉMETTRE UN AVIS FAVORABLE** sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société « La Carrière site de Vianne » pour l'extension et le renouvellement de la carrière de roches ornementales située au lieu-dit « Roquefon » sur la commune de Lavardac ;
- **PRÉCISE** que le présent avis est rendu dans le cadre de la procédure d'instruction conduite par les services de l'Etat et ne préjuge pas la décision finale qui relève de l'autorité préfectorale compétente.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ou par l'application Télécours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr

Acte certifié exécutoire le : 18/06/2026

Date de mise en ligne : 18/06/2026

07 JUL. 2026

AR Préfecture

047-214703183-20260617-2026_036-DE
Reçu le 07/07/2026

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Isabelle PEREZ

Le Maire de Vianne,
Laurence BENLLOCH

